

# OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION

(MELCCFP)



## RESPONSABILITÉ

Renforcer la compréhension des rôles des représentants afin d'accentuer leur responsabilisation dans cette gestion participative et pour la planification des ressources en eau et des milieux associés (PDE).



## GIEBV

Renforcer la démarche de gestion par divers moyens techniques et éléments fondamentaux de concertation afin d'accentuer la prise en compte des besoins de chaque représentant et en vue d'atteindre les meilleurs consensus.



## PARTICIPATION

Renforcer la participation des représentants issus de différents secteurs d'activités de la ZGIE afin d'accentuer la perspective de développement durable durant chacune des rencontres de la table de concertation.



Organisme  
des bassins  
versants  
de la Capitale

# UNE STRATÉGIE ÉVOLUTIVE ET ÉLABORÉE EN CO-CONSTRUCTION

AVEC LES REPRÉSENTANTS IMPLIQUÉS SUR LA TABLE DE CONCERTATION.

## LA STRATÉGIE DE MOBILISATION:

- Permettra d'identifier les moyens qui méritent d'être renforcés et les nouveaux à mettre en place;
- Exposera des objectifs de mobilisation qui interpellent les représentants;
- Tiendra compte de leur volonté d'agir et des ressources disponibles.

**STRATÉGIE DE MOBILISATION**



Organisme  
des bassins  
versants  
de la Capitale

# PLAN D'ACTION DE MOBILISATION

Voici les 7 objectifs qui seront mis en œuvre afin de mobiliser et d'engager les représentants et acteurs de l'eau sur la Zone de gestion intégrée de l'eau de la Capitale.

## 1. STRUCTURE DE L'OBV

1.1 D'ici janvier 2024, avoir séparé le conseil d'administration de la table de concertation.

**ACTION 1 :**

Une rencontre explicative et décisionnelle (CA).

**ACTION 2 :**

Une rencontre pour le vote officiel (AGA).

## 2. ÉLÉMENTS TECHNIQUES CONCERTATION

2.1 D'ici janvier 2024, avoir augmenté le nombre de rencontres de la table de concertation de deux (2) rencontres supplémentaires par année.

**ACTION 1 :**

Tenir 2 rencontres supplémentaires de la table de concertation au cours de l'année 2023.

2.2 D'ici mars 2024, mettre en place quatre (4) mesures visant à augmenter la participation moyenne des représentants.

**ACTION 1 :**

Se doter d'une méthode de préparation et d'animation efficace.

**ACTION 2 :**

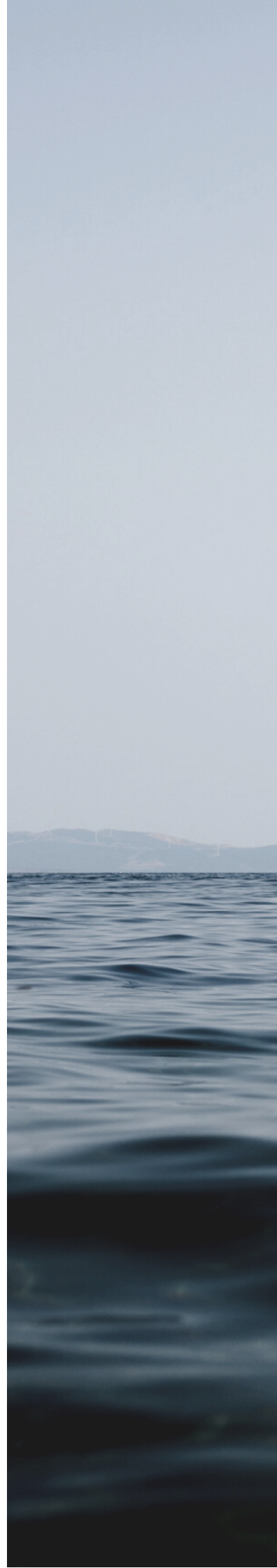
Proposer au moins 2 rencontres plus courtes au printemps et aucune en été.

**ACTION 3 :**

Proposer au moins 3 rencontres en formule hybride et/ou complètement virtuelle.

**ACTION 4 :**

Définir la mission et les valeurs de la table de concertation avec les représentants.





2.3 D'ici mars 2024, mettre en place deux (2) mesures visant à assurer une composition plus représentative et plus équilibrée de la table de concertation.

**ACTION 1 :**

Faire un appel à candidatures auprès de la communauté scientifique et du secteur touristique.

**ACTION 2 :**

Faire du démarchage auprès des représentants du secteur économique, soit un promoteur et un grand consommateur d'eau (papeterie).

## 3.ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

# CONCERTATION

3.1. D'ici mars 2024, mettre en place deux (2) mesures visant à favoriser les rétroactions (allers-retours) des représentants (soit une rétroaction avec leur organisation spécifique ainsi qu'avec leur réseau, et ce, sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de concertation).

**ACTION 1 :**

Développer un processus de rétroaction avec les représentants dans le cadre d'une rencontre de concertation.

**ACTION 2 :**

Mettre en œuvre le processus.

## 4. FORMATION EN

# MOBILISATION

4.1 D'ici juin 2024, avoir reçu une (1) formation personnalisée sur la planification stratégique de la concertation.

**ACTION 1 :**

Faire des démarches auprès de Communagir pour cibler la formation qui répond aux besoins de l'OBVC.

**ACTION 2 :**

S'inscrire à la formation et la compléter.

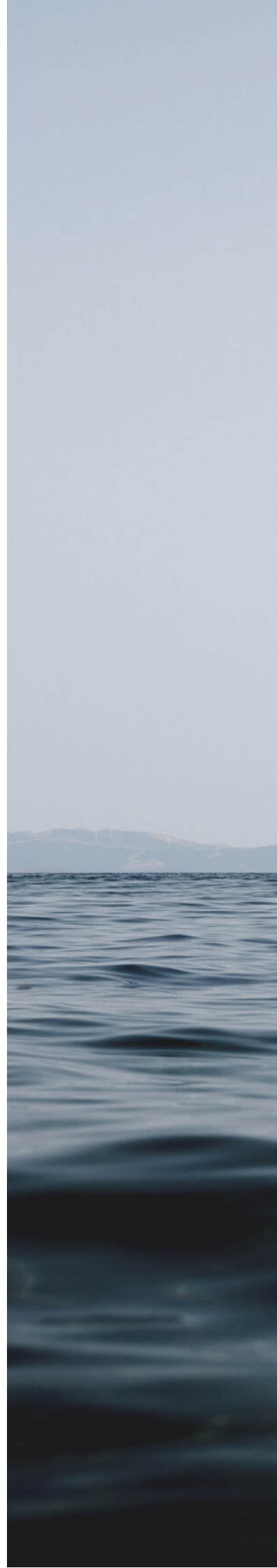


## 5. QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE À LA FIN DE CHAQUE RENCONTRE

5.1 D'ici mars 2024, mettre en place un questionnaire (avec les 6 questions du MELCCFP) à la fin de chaque rencontre de la table de concertation.

**ACTION 1 :**

Élaborer la méthode de diffusion du questionnaire.





## **ACTEUR DE L'EAU**

Personne morale ou physique dont les activités et les intérêts ont une incidence sur la ressource en eau de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) et qui a la capacité d'agir sur celles-ci.



## **CONCERTATION**

Processus basé sur le dialogue entre les acteurs de l'eau, dont le résultat est la construction collective d'orientations et d'objectifs communs envers les ressources en eau d'un territoire (élaboration et mise à jour d'un PDE).



## **REPRÉSENTANT**

Acteur de l'eau participant à la table de concertation et potentiellement aux autres mécanismes de participation utilisés afin de contribuer aux décisions sur la planification des ressources en eau. Il représente un secteur d'activité.



## **MOBILISATION**

Rassembler les acteurs dans une démarche de planification et de mise en oeuvre qui, à terme, permettra d'atteindre les objectifs communs définis dans le plan directeur de l'eau.